



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

du
Jeudi 27 janvier 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 27 janvier 2011 à 19H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Dominique MOMON**, Maire.

Etaient présents : MM. S. BOILLON - A. ALESSANDRELLI - Mmes Ch. MARCHAL - J. GABRION - MM. A. POREL - P. BITSCH - Mmes H. ORFI - M. BISSON - M. G. COLIN – Mme Ch. MICHEL - M. P. MORIN – Mme Bl. BEDEL – MM H. LAMY - A. BEHMANN – Mmes V. AUTISSIER - MM. Ph. BERKROUBER - Th. GROSHENS - Mme N. CHASSIGNEUX - MM. - C. HAXAIRE - Mlle J. THOMASSIN – MM. B. HOUSSEMAND - P. GERARD – Mme K. RENARD - Mme B. MANGEOT-MURA

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés :

Mme F. MOINE qui avait donné procuration à Mme Ch. MICHEL

Mme I. LEJEUNE qui avait donné procuration à M. S. BOILLON

M. J. LE ROUX qui avait donné procuration à M. D MOMON

M G. GRUNENWALD qui avait donné procuration à Mme B. MANGEOT-MURA

Mme B. MANGEOT-MURA a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur Dominique MOMON déclare la séance ouverte, salue l'assemblée et le public. Il souhaite la bienvenue à tous.

Il passe ensuite à la lecture de l'ordre du jour.

1 – Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2010

2 - Décisions

3 – Finances communales

3-1 Surtaxe sur l'eau

3-2 Redevance d'assainissement

3-3 Terrain d'accueil des Gens du Voyage

- Fixation des tarifs
- Approbation du Règlement Intérieur

3-4 Participation pour Voirie et Réseau – lotissement les Cuvières

- Fixation du montant de la participation

3-5 Syndicat Mixte à vocation culturelle

- Contribution 2011

4 – Personnel communal

- Tableau des effectifs

5 - Budget 2011

- Ville, Forêt, Eau, Assainissement

6 – Subventions d'investissement

- Autorisation de dépôts des demandes

7 – Affaires foncières

- 7-1 Chemin privé de la Marseille - acquisition
- 7-2 Acquisition d'une partie de la parcelle AR n° 32

8 – Demande d'exploitation d'une carrière présentée par la société G.S.M.

- Avis du Conseil Municipal

9 - Affaires diverses

Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la séance du 10 décembre 2010.

Décisions

Le Conseil Municipal, prend acte des décisions prises par M. le Maire conformément à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités territoriales

Finances communales

Surtaxe sur l'eau

Afin de faire face aux dépenses de fonctionnement du service des eaux et suite au bilan de ce service, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal par 24 voix pour, 3 abstentions et 2 contre, décide de majorer le taux de la surtaxe sur l'eau de 2.56%. En 2011, le montant de la surtaxe sur l'eau sera de **0.40 € par m³** (0.39 € par m³ en 2010).

Redevance d'assainissement

Pour financer le service de l'assainissement et la quote part de la commune au fonctionnement de la station intercommunale, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal par 24 voix pour, 2 abstentions et 3 contre, décide de majorer la redevance d'assainissement de 2.82%. Le montant de la redevance sera ainsi de **2.19 € H.T. / m³** pour l'année 2011 (2.13 € H.T. / m³ en 2010).

Terrain d'accueil des Gens du Voyage

➤ Fixation des tarifs

M. le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2010, il avait fixé les tarifs de location applicables à l'aire d'accueil des gens du voyage. Il ajoute que lors d'une rencontre avec les représentants des gens du voyage, ces derniers ont souhaité que le tarif applicable tienne compte des saisons (les charges hivernales étant supérieures aux charges estivales).

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve cette proposition fixe, à l'unanimité les tarifs applicables à cette aire d'accueil comme suit :

	HIVER	ETE
1 caravane sans voiture	2.00 € / jour	4.00 € / jour
1 caravane et 1 voiture	2.50 € / jour	4.50 € / jour
2 caravanes et 1 voiture	3.50 € / jour	6.50 € / jour
2 caravanes et 2 voitures	4.00 € / jour	7.00 € / jour

La période d'hiver s'entend du 1^{er} novembre au 31 mars, celle d'été du 1^{er} avril au 31 octobre.

➤ Approbation du Règlement Intérieur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Règlement Intérieur applicable au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage. Ce règlement définit les modalités de fonctionnement de cette aire, les interdits et les choses autorisées sur ce lieu. Il prévoit également des règles de bienséance applicable à la vie en collectivité et le panel des sanctions opposables à chaque occupant dans le cas de son non respect de ce règlement.

Participation pour Voirie et Réseau – lotissement les Cuvrières

➤ Fixation du montant de la participation

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération d'octobre 2005, il avait décidé d'appliquer une participation pour voirie et réseau à la charge des investisseurs réalisant le lotissement des Cuvrières d'un montant de 3 € par m².

La Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) permet aux communes de percevoir des propriétaires de terrains nouvellement desservis par un aménagement, une contribution correspondant à tout ou partie du financement des travaux de voirie et /ou réseaux nécessaires concernant des voies nouvelles ou existantes.

La surface de terrain effectivement desservie par la voirie communale étant de 38 127 m², sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant de cette participation à la charge du lotisseur à la somme de 114 381 €.

Syndicat Mixte à vocation culturelle - Contribution 2011

La commune est adhérente au syndicat Mixte à vocation culturelle pour lequel elle acquitte une contribution. Par délibération du 09 décembre 2010, le comité syndical du syndicat a fixé la participation 2011 de la ville de Thaon les Vosges pour le fonctionnement du syndicat à :

- 296 358 € pour le fonctionnement (353 748 € en 2010)
- 68 652 € pour l'utilisation du Théâtre de la Rotonde (84 040 € en 2010)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette contribution.

Personnel communal

➤ Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs du personnel communal tel qu'il est annexé au budget 2011. Ce tableau ne fait apparaître aucune modification (création de poste, suppression) par rapport à l'année précédente.

Budget 2011

➤ Ville, Forêt, Eau, Assainissement

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le vote du budget est pour une commune un acte fort. S'il autorise les dépenses et les recettes pour l'année, il traduit surtout l'orientation politique donnée à « notre vivre ensemble ».

Contraint par la réforme de la taxe professionnelle, et par la crise qui n'épargne rien ni personne, **ce budget se veut volontariste et enthousiaste.**

Les recettes de la commune sont appelées à être figées pour longtemps, les dépenses de fonctionnement doivent être rigoureusement encadrées pour laisser des marges de manœuvre pour l'investissement, qui demeure le seul véritable moteur de l'attractivité de Thaon les Vosges.

Budget durable et solidaire, le budget 2011 vise à accompagner tous les thaonnais, afin d'assurer leur bien être dans une ville en pleine expansion, et dont la renommée s'essime bien au-delà des Vosges. Depuis 15 ans, les finances de la ville de Thaon les Vosges, ont été assainies et les investissements relancés, alors que beaucoup de communes connaissent aujourd'hui une situation inverse. Depuis 2006, les taux de la fiscalité n'ont pas augmenté.

Réussir ce challenge n'est pas le fait du hasard et c'est le plus beau challenge qui soit ! Que serait le visage de la commune sans ces investissements ? Quel serait le niveau de services apportés à la population ? et surtout comment envisager demain ?

M. le Maire précise que demain il l'envisage avec tous les habitants qui font de notre ville une ville respectée, une ville qui s'embellit mais surtout une ville où il fait bon vivre ensemble.

M. le Maire présente ensuite les grands axes du budget 2011 et les montants qu'il leur affecte :

- modernisation de la ville – environnement et cadre de vie : 3 299 400 €
- actions sociales : 369 135 €
- culture et pratiques artistiques : 986 000 €
- enseignement et vie scolaire des jeunes thaonnais : 1 119 735 €
- jeunesse et sports : 1 043 750 €
- Sécurité : 1 265 100 €
- Thaon de demain – les projets d'avenir : 1 871 100 €

Suite à l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal a procédé à l'examen des différents crédits inscrits au budget 2011.

Budget ville

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget de fonctionnement tel qu'il a été présenté par M. le Maire.

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et trois abstentions, approuve le budget d'investissement tel qu'il a été présenté par M. le Maire.

Le budget 2011 est arrêté comme suit :

Fonctionnement : 9 331 350.00 Euros

Investissement : 4 972 183.00 Euros

Total : 14 303 533.00 Euros

Budget forêt

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget de fonctionnement tel qu'il a été présenté par M. le Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget d'investissement tel qu'il a été présenté par M. le Maire.

Le budget 2011 est arrêté comme suit :

Fonctionnement : 20 000.00 Euros

Investissement : 2 800.00 Euros

Total : 22 800.00 Euros

Budget eau

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget de fonctionnement tel qu'il a été présenté par M. le Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget d'investissement tel qu'il a été présenté par M. le Maire.

Le budget 2011 est arrêté comme suit :

Fonctionnement : 258 000.00 Euros

Investissement : 503 350.00 Euros

Total : 761 350.00 Euros

Budget assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget de fonctionnement tel qu'il a été présenté par M. le Maire.

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et trois abstentions, approuve le budget d'investissement tel qu'il a été présenté par M. le Maire.

Le budget 2011 est arrêté comme suit :

Fonctionnement : 1 048 440.00 Euros

Investissement : 1 388 000.00 Euros

Total : 2 436 440.00 Euros

Subventions d'investissement

➤ Autorisation de dépôts des demandes

Pour réaliser l'ensemble des travaux prévus au budget, la ville va poursuivre sa politique en matière de recherche de cofinancements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer ces demandes auprès des organismes concernés.

Affaires foncières

Chemin privé de la Marseille – acquisition

Les propriétaires des chemins privés du quartier de la Marseille ont souhaité céder à la commune leur partie indivise afin que la commune puisse réaliser une réfection de ces chemins avec la pose d'un enrobé et d'éclairage public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cet accord amiable et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour cette transaction.

Acquisition d'une partie de la parcelle AR n° 32

Le plan local d'urbanisme prévoit un emplacement réservé n° 6 dont le but est de permettre le contournement du centre ville. Placée sur cet emplacement réservé, la parcelle cadastrée section AR n° 32 (maison d'habitation) a été mise en vente. Profitant de cette transaction, M le Maire a négocié avec les nouveaux propriétaires l'acquisition de la surface (environ 70 m²) de la parcelle AR n° 32 qui se trouve touchée par cet emplacement réservé au prix de 10 € / m².

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 1 abstention, approuve cet accord amiable et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour cette transaction.

Demande d'exploitation d'une carrière présentée par la société G.S.M.

➤ Avis du Conseil Municipal

La société GSM a présenté une demande d'autorisation de défrichement en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de sables et de graviers sur le territoire de la commune d'Igney au lieux dits « la paume » et « Pâquis de la Paume », la superficie totale affectée à l'exploitation étant de 35 958 m² dont 21 000 m² réellement exploitables, la production annuelle sollicitée étant de 50 000 tonnes et la durée d'exploitation d'une durée de 15 ans.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable sur ce projet.

Affaires diverses

1° Dématérialisation des envois aux conseillers municipaux

M. le maire indique qu'il est important que la collectivité avance à grand pas sur les questions de dématérialisation de la plupart des ces actes chaque fois que cela est possible.

En effet, en élus responsables, il faut prendre conscience de l'absolue nécessité d'agir pour le développement durable du territoire.

Cette prise de conscience a déjà été prise collectivement par l'inscription aux budgets d'investissements permettant des économies d'énergies (éclairage public, panneaux solaires ...), M. le Maire propose aujourd'hui d'aller encore plus loin en dématérialisant l'ensemble des documents papiers qui sont transmis aux élus : conseils municipaux, convocations aux commissions, comptes rendus de commission ...

Une telle attitude responsable ne peut être que le fruit d'une volonté collective à laquelle il propose d'adhérer. Qui plus est, cette prise en considération de l'environnement aura un effet important sur les frais de fonctionnement de la collectivité.

Il précise, pour information, qu'il demandera le même effort aux services municipaux dans leur fonctionnement.

2° Questions de la liste Thaon autrement avec vous

Par courrier du 24 janvier 2011, les représentants de la liste Thaon autrement avec vous ont soumis deux questions à l'ordre du jour du Conseil Municipal de ce soir.

1° Question :

Pour contredire, certaines personnes de la majorité, affirmant que l'opposition ne fait pas de proposition alors que vous ne nous associez à aucun projet, et qu'elle « est tristement satisfaite de l'abandon du projet port et plage ». La liste "Thaon, autrement, avec vous", vous demande de bien vouloir réunir l'ensemble du conseil municipal afin de pouvoir étudier quelles solutions pourraient être envisagées pour faire aboutir ce projet qui conditionne une bonne part de la destinée de notre commune.

Construire l'avenir par un urbanisme raisonné est l'affaire de tous.

Réponse

A vous lire, je me demande s'il s'agit là d'une question ou de l'énoncé de vos bonnes résolutions pour l'année 2011.

Malheureusement les bonnes résolutions sont souvent éphémères.

Je dirai même que la fatalité veut que nous les prenions toujours trop tard. Elles sont des chèques tirés sur une banque où l'on n'a pas de compte courant.

Si certaines personnes de la majorité affirment que l'opposition ne fait pas de proposition, c'est sûrement qu'elles vivent au quotidien la manière dont vous agissez.

Oser dire que nous ne vous associons à aucun projet, c'est déjà au bout de quelques mots seulement, une partie des bonnes résolutions qui se sont envolées.

Ne faites vous pas partie de différentes commissions ? Elles sont un lieu pour vous associer à des projets et vous exprimer.

A vous lire, vous allez y être actifs, je m'en réjouis

J'espère que vous y serez enfin forces de propositions constructives et pas là uniquement pour faire un compte rendu négatif et dévoyé sur je ne sais quel site internet.

Je suis heureux que vous partagiez, **enfin** serais je tenté de dire..., l'opportunité du projet Port et plage initié par notre majorité.

Comment ne pas comprendre que certains, comme vous le dites évasivement, de la majorité affirment que, je vous cite « l'opposition est tristement satisfaite de l'abandon du projet port et plage ». Si vous arrêtez de faire courir je ne sais quel fausse rumeur ou mensonges sur ce sujet. N'est ce pas votre blog qui a affirmé que le site était inondable ???

Port et plage est plus que jamais d'actualité, je vous rassure. J'y travaille toujours avec autant d'acharnement et dans la même philosophie d'aménagement.

Au moment que je jugerai opportun j'y associerai bien sûr le conseil municipal

2° Question :

En ce qui concerne le futur collège prévu au quartier de l'Europe, avez-vous connaissance des avancées de ce projet.

Réponse

Je vous rappelle que la construction d'un collège est de la compétence du Conseil Général. De son côté, la municipalité a rempli son contrat en étant propriétaire de l'ensemble des terrains nécessaire à cette construction.

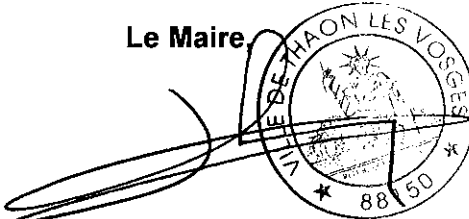
Les contraintes financières subies par le Département dues aux transferts de compétences de l'Etat sans transferts financiers ont très clairement ralenti le projet.

Lors de ma dernière rencontre avec le Président Poncelet celui-ci m'a indiqué que le marché de maîtrise d'œuvre et le concours d'architecte devraient être lancés cette année.

L'ensemble de l'ordre du jour de ce Conseil Municipal étant épuisé, M. le Maire a levé la séance à 20H38.

A THAON-LES-VOGES, le 01 février 2011

Le Maire,



D. MOMON